



Les propriétaires terriens maoris de Nelson disent que 1 milliard de dollars ont été perdus à cause de la promesse non tenue de la Couronne

Par [Nouvelles du Monde](#)

Mondialisation.ca, 20 août 2023

[Nouvelles du Monde](#)

Région : [Océanie](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#)

Les propriétaires terriens maoris de Nelson affirment que la promesse non tenue de la Couronne a entraîné une perte de 1 milliard de dollars. Ces propriétaires terriens maoris, également connus sous le nom d’iwi, sont dévastés par le non-respect des engagements du gouvernement et exigent maintenant des réparations financières. Cette affaire soulève des questions sur la relation entre la Couronne et les populations autochtones de Nouvelle-Zélande, ainsi que sur la nécessité de respecter les droits ancestraux des Maoris.

Plus d’un milliard de dollars, c’est ce que les descendants des propriétaires fonciers maoris de Nelson ont déclaré avoir été perdu à la suite d’une promesse non tenue par la Couronne.

Une audience de 10 semaines a débuté cette semaine devant la Haute Cour de Wellington au sujet des Nelson Tenth, qui est la plus ancienne revendication foncière du pays.

Il s’agit d’un accord conclu en 1845 entre la Couronne et les propriétaires fonciers coutumiers maoris lors de la création de Nelson.

L’avocate de la plaignante, Karen Feint KC, a déclaré au tribunal : “Ce n’est pas une histoire oubliée depuis longtemps. Les personnes qui siègent au tribunal sont ici parce que c’est leur Tupuna, leurs arrière, arrière, arrière-grands-parents qui ont été lésés”.

Alors qu’on avait promis aux Maoris 10% des terres et de garder les lieux d’importance culturelle, cela ne s’est pas produit.

C’est un tort que Rore Stafford essaie de réparer depuis des décennies.

“Il s’agit d’une affaire importante », a-t-il déclaré. « Lorsque cette audience sera terminée, elle créera un précédent dans le monde entier. C’est pour tout le monde, même si nous, de Te Taihū, le dirigeons, en fin de compte, c’est pour tout le monde.”

Stafford est le demandeur dans l’affaire, représentant les autres descendants, tandis que le procureur général David Parker est le défendeur au nom de la Couronne.

Les avocats de la Couronne ont donné une “mini-ouverture cette semaine, exposant brièvement une variété de moyens de défense, mais exposeront leur dossier dans son intégralité la semaine prochaine. La Couronne a souligné qu’elle souhaitait rétablir la

relation avec les Maoris locaux.

L'un des arguments invoqués était que le processus de revendications en vertu d'un traité est le moyen approprié de résoudre ces problèmes. Les descendants ne sont pas d'accord, disant que c'est un remède politique.

Feint a déclaré qu'ils voulaient que toutes les terres appartenant encore à la Couronne soient rendues et qu'une compensation soit également demandée. Elle a déclaré au tribunal que les pertes subies par les propriétaires fonciers coutumiers au fil des ans s'élevaient à plus d'un milliard de dollars.

"Le point sur lequel nous voulons vraiment insister en introduction, c'est que les devoirs de la Couronne ne se sont pas évaporés dans la nuit des temps. Ils restent exceptionnels", a-t-elle déclaré.

L'affaire a été entendue par divers tribunaux ces dernières années et, en 2017, la Cour suprême s'est prononcée en faveur des descendants, la renvoyant devant la Haute Cour. C'est un cas inhabituel car il est basé sur le droit des fiducies et que la Couronne a violé l'accord initial.

La source originale de cet article est [Nouvelles du Monde](#)
Copyright © [Nouvelles du Monde](#), [Nouvelles du Monde](#), 2023

Articles Par : [Nouvelles du Monde](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca